



Amiens, le 2 novembre 2016

Communiqué de presse

**Risque de pollution de l'eau sur le territoire des communes
de Moislains et de Bouchavesnes-Bergen :
Consignes à respecter**



Une effraction ayant été constatée ce jour sur le réservoir du captage d'eau de la commune de Moislains, qui alimente également la commune de Bouchavesnes-Bergen, l'Agence régionale de Santé des Hauts-de-France a prescrit des analyses afin de déterminer s'il y a eu contamination de ce captage.

Dans l'attente des résultats des analyses, et par mesure de précaution, la préfecture de la Somme, l'ARS et les 2 communes concernées vous informent que **L'EAU doit être considérée comme NON CONSOMMABLE**.

Des prélèvements et analyses d'eau sont en cours et les résultats vous seront très prochainement communiqués.

En conséquence :

Pour la boisson, le lavage des dents, la préparation des aliments et le lavage des légumes crus, il ne devra être utilisé que des eaux embouteillées.

Pour les autres usages (toilette corporelle, linge, vaisselle, WC) l'eau du robinet pourra être utilisée.

Par ailleurs, il convient de rappeler que le recours à des points d'eau tels que sources, fontaines et puits privés est vivement déconseillé, ces eaux pouvant aussi être contaminées.

Il est recommandé aux personnes dont les traitements médicaux nécessitent une qualité d'eau supérieure de se rapprocher de la structure médicale dont elles dépendent (exemple : personnes sous dialyse à domicile).

Ces consignes doivent être strictement respectées jusqu'à ce qu'un nouvel avis vous informe d'un retour à la normale de la qualité de l'eau.